



Province de Québec
Municipalité de Marsoui

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Marsoui, tenue le premier jour de mai deux-mille-vingt-trois, à 19 h, à la salle du Conseil situé au 1 rue de l'Église, à Marsoui.

Sont présents : M^{me} Renée Gasse, maire et les conseillers suivants : Mme Joannie Dion, M. Renaud Pelletier et M. Jean-Sébastien Gagné. Est également présente, M^{me} Anne Sohier, directrice générale/greffière-trésorière. Absents : M. Richard Gagné et M. Réjean Leclerc.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19h par M^{me} Renée Gasse, maire de Marsoui. M^{me} Anne Sohier, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

Résolution 23-05-42 Mme le Maire Renée Gasse fait la lecture de l'ordre du jour qui est accepté par **Mme Joannie Dion** et résolu à l'unanimité.

Résolution 23-05-43 **Il est proposé par M. Renaud Pelletier** et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 3 avril 2023.

Résolution 23-05-44 **Il est proposé par M. Jean-Sébastien Gagné** et résolu à l'unanimité d'approuver le sommaire des comptes payés pour un montant de 47 535.03 \$ et celui des comptes à payer pour la somme de 31,308.87 \$.

AFFAIRES NOUVELLES

A) Un travail a été fait pour établir une nouvelle grille tarifaire pour la location de divers locaux. Elle sera prête pour la réunion de juin.

Résolution 23-05-45 B) **Nouvelle politique des aînés : Il est proposé par M. Renaud Pelletier** et résolu d'accepter le dépôt de la nouvelle politique MADA 2023-2025.

Résolution 23-05-46 C) **Demande de don : il est proposé par Mme Joannie Dion** et résolu à l'unanimité de verser 200\$ à l'École Notre-Dame-des-Neiges pour une sortie de fin d'année.

Résolution 23-05-47 D) **Location balai pour rues municipales : Il est proposé par M. Jean-Sébastien Gagné** et résolu à l'unanimité d'approuver la dépense du nettoyage des rues municipales effectué par M. Bruno Rioux.

Résolution 23-05-48 E) **Il est proposé par M. Renaud Pelletier** et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'asphalte froide.

Résolution 23-05-49 F) **Il est proposé par Mme Joannie Dion** et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'attache rapide pour le chargeur fait par la compagnie Nortec de Cap-Chat.

G) Le maire fait un suivi concernant les pourparlers avec le ministère des Transports et les dommages causés dans nos rues l'été dernier. Une lettre de la part du conseil a été envoyé en avril et une rencontre est à prévoir bientôt.

Résolution 23-05-50 H) **Il est proposé par M. Jean-Sébastien Gagné** et résolu à l'unanimité de déposer une demande d'aide financière via PRIMA avant le 14 juin, date limite.

Résolution 23-05-51 I) **Il est proposé par M. Renaud Pelletier** et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de P.L. Sasseville pour les travaux de rénovations à l'extérieur de l'Édifice Couturier, dépenses qui passera sur la TECQ.

Résolution 23-05-52 J) **Il est proposé par M. Renaud Pelletier** et résolu à l'unanimité d'accepter les frais pour un avis légal rendu nécessaire avec un dossier citoyen.

Résolution 23-05-53 K) **Il est proposé par M. Jean-Sébastien Gagné** et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'une plaque vibrante pour faire le travail de réparation des rues.

L) Nous avons reçu une soumission de MKE Construction pour les réparations à l'Édifice Municipale, mais elle est incomplète. Nous ne pouvons l'accepter ce soir.

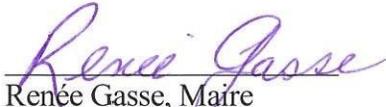
M) Étant donné que nous devons prendre en charge le camping pour l'été 2023, nous avons déposé une demande auprès de Carrière été Canada pour un emploi d'été. Notre demande est accordée. Le CDM ayant accepté de faire une dernière saison, nous ferons la gestion ensemble de cette subvention salariale.

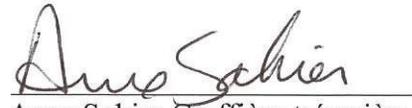
PÉRIODE DE QUESTION :

Différentes questions et /ou commentaires provenant de l'assistance furent répondues.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Mme Joannie Dion, il est résolu de lever la séance à 19h18.


Renée Gasse, Maire


Anne Sohier Greffière-trésorière

Je, Renée Gasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.